



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 31 octobre 2021 à 09 heures 30 minutes
Salle communale D'Schira

Présents :

M. GUTH Jean-Jacques, M. HAAGEN Benoit, Mme KOHLER Astrid, Mme KLEIN Laetitia, M. LAMBOLEZ Stéphane, Mme MANAKOFAIVA Virginie, Mme PABST Patricia, M. SCHUFFENECKER Bernard, Mme SCHWARZ Stéphanie, M. ZUMSTEIN Christophe

Procuration(s) :

Mme DEHLINGER Adeline donne pouvoir à Mme Patricia PABST.

Absent(s) :

Mme Adeline DEHLINGER

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Claudine NAEGEL

Président de séance : M. HAAGEN Benoit

1 - Désignation de la secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme Claudine NAEGEL, comme secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 - Approbation du procès-verbal du 19/09/2021

En l'absence de remarque complémentaire, le Conseil Municipal décide d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 19 septembre 2021.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3 - Renouvellement du contrat de travail de Mme Claudine NAEGEL, secrétaire de mairie contractuelle

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler le remplacement de Mme Catherine CORDEIL par Mme Claudine NAEGEL, secrétaire de mairie contractuelle remplaçante.

Arrivant à terme le 31 octobre prochain, ledit contrat est reconduit jusqu'au 30 avril 2022 par le biais de la signature d'une convention de mise à disposition par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

VOTE : Adopté à l'unanimité

4 - Création d'un poste d'adjoint administratif (entretien des locaux)

M. le Maire explique que les missions d'entretien du bâtiment de la mairie sont actuellement confiées à une entreprise externe. M. le Maire souhaite réinternaliser cette prestation.

Ainsi, il propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour l'entretien des locaux de la Mairie.

Ce contrat porterait sur une durée de 5 heures hebdomadaire, soit 5/35^{ème}.

VOTE : Adopté à l'unanimité

5 - Modification et recensement de la longueur des voiries de la commune

Dans le cadre du recensement des données utiles au calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) 2022, M. le Maire soumet au conseil municipal les modifications intervenues dans la longueur des voiries communales.

Pour information, il précise que seules les délibérations prises jusqu'au 31 décembre 2020 seront comptabilisées. Celles prises en 2021 seront recensées en 2022.

Les voiries ont été mesurées le 29 octobre 2021.

Longueur des voiries de RAMMERSMATT

Voie	longueur	Observation
Rue Principale	930m	Entre les 2 panneaux entrée et sortie
Rue des Châtaigniers	197m	
Rue Bellevue	438m	Rue montante
Rue Bellevue	252m	Rue basse
Rue du Commando de Cluny	213m	
Rue de Roderen	82m	
Total	2112m	

VOTE : Adopté à l'unanimité

6 - Mise à jour des tarifs de location de la salle communale D'Shira

M. le Maire propose de rajouter une ligne au tarif déjà voté lors d'une séance précédente.

Il propose de rajouter le tarif de location à la journée et propose d'établir ce dernier à 100 € pour les habitants de Rammersmatt et de 150 € pour les personnes extérieures à la commune.

Après échanges, d'autres lignes du tarif sont modifiées, notamment celles concernant la location à des personnes extérieures à la commune.

Ainsi le tableau des tarifs est établi comme suit :

Forfait avec charges	Habitants de Rammersmatt	Extérieurs à Rammersmatt
Journée	100 €	150 €
½ journée	50 €	80 €
Soirée	50 €	80 €
Week-end	150 €	250 €
Ménage		
Forfait ménage	50 €	50 €
Forfait ménage semaine	250 €	250 €
Caution	Autorisation de prélèvement signée	Autorisation de prélèvement signée

M. le Maire précise la modification concernant le paiement de la location de la salle et la matérialisation de la caution. En effet, il est strictement interdit de détenir des valeurs (chèques ou espèces) et le chèque de caution, même s'il n'est pas encaissé représente une valeur.

Ainsi, le nouveau mode opératoire consistera en la signature par le locataire d'une autorisation de prélèvement qui permettra, si cela s'avérait nécessaire, de prélever le montant exact des réparations ou du nettoyage à réaliser.

Le règlement du montant de la location de la salle pourra également se faire par ce biais.

Mme Patricia PABST en charge de la gestion de la salle sollicite la désignation d'un ou d'une autre responsable.

Mme Virginie MANAKOFAIVA propose sa candidature.

Les élus approuvent à l'unanimité cette désignation, ainsi que les nouveaux tarifs.

VOTE : Adopté à l'unanimité

7 - Divers

- **Fleurissement de la commune**

M. le Maire félicite Mme Patricia PABST pour son engagement dans le fleurissement de la commune. Toutes ces touches de couleur égayent la commune. Certains concitoyens lui en ont fait la remarque.

- **Analyse financière**

Une présentation de l'analyse financière a été effectuée par Mme Catherine GRANDJEAN, percepteur. La situation n'est pas nouvelle. La commune est fortement endettée avec peu de possibilités de recettes extérieures. Elles se résument à quelques ventes de bois, à la location salle, à la vente ou location de terrains.

Mme GRANDJEAN a relevé les forts efforts réalisés sur les dépenses. Cette baisse se traduit dans les résultats.

D'autres leviers ont été actionnés cette année, par le biais de demandes de subventions et de fonds de concours qui vont, bien entendu, améliorer la situation financière.

- **Talus de l'église**

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHALGOUMI. Des volontaires en appui de l'ouvrier communal s'occuperont du reste des travaux d'entretien à proximité du grillage. Ces travaux seront à programmer chaque année afin d'éviter que l'entretien de ce talus ne prenne des proportions ingérables.

Deux résidents voisins ont pointé que les déchets sont restés sur place. Ainsi, le nettoyage ne paraît pas complet. Malheureusement, en raison de l'absence d'accès suffisant et conforme, aucun engin ne peut débarrasser tous ces branchages.

Outre la programmation plus régulière des travaux de nettoyage, des réflexions sont en cours, comme l'acquisition d'un broyeur autonome capable de réduire en copeaux des troncs jusque 70 mm de diamètre. La commune de Bourbach s'est dotée de cet équipement et semble satisfaite. Cette acquisition avait déjà été évoquée lors d'un précédent Conseil municipal.

- **SAFER**

Des ventes de terrain ont été publiées et affichées en mairie.

- **Equipements d'hiver pour les véhicules**

L'arrêté préfectoral du 29/10/2021 a été affiché en mairie. Sont concernées par ces équipements obligatoires, les communes de Guewenheim, Leimbach, Rammersmatt, Bourbach le Haut et Bourbach le Bas, Thann, Vieux Thann, entre autres.

Pour rappel, les véhicules doivent être dotés, soit de pneus neige, soit d'équipements neige (chaines ou chaussettes). Ces derniers doivent être rangés dans le coffre pour pouvoir être présentés en cas de contrôle. Il n'y aura pas de verbalisation cette année, a minima.

M. Bernard SCHUEFFENECKER fait remarquer que l'annonce préfectorale est tardive : le 29 octobre avec effet au 1^{er} novembre. Aucune signalisation n'a été installée pour le moment.

- **Subvention de la place de retournement**

Des travaux de voiries avaient été entrepris devant la ferme pour faciliter le demi-tour du bus scolaire. Une subvention a été sollicitée et un montant de 2 400 € alloué.

- **Accord subvention région Est**

Lors du précédent Conseil municipal, une demande de subvention auprès de la Région Est a été demandée pour les travaux sur le système de chauffage de la Mairie et de l'Ecole, ainsi que pour les volets ou stores façade sud du bâtiment.

L'accord pour ces financements a été réceptionné cette semaine.

- **Echanges de terrain**

L'échange de terrain entre la Commune et M. SCHEUBEL est acté. Ce dossier est clos.

L'échange de terrain entre la Commune et M. GRUNINGER est toujours en cours. Toutes les démarches n'ont pas été effectuées. Le dossier en l'état ne permet pas d'acter de cet échange. Les bonnes démarches ont été entreprises pour une issue dans les prochains mois.

- **Formation des élus**

Tous les élus peuvent bénéficier de formations durant leur mandat. Un organisme de formation a proposé quelques thèmes qui semblent en intéresser quelques-uns. L'organisme propose le regroupement avec d'autres communes, puisque 6 participants minimum sont nécessaires pour mettre la formation en place. Le formateur se déplace dans les communes.

- **Travaux de voirie rue Principale**

L'accès à une propriété a été rendu difficile après les travaux d'enrobé de la rue Principale. Après intervention auprès de la Direction des Routes, des infrastructures et des Mobilités, ces travaux ont été programmés pour le 15 novembre prochain.

Il convient de remercier le Responsable du centre d'entretien et d'intervention de Burnhaupt pour sa disponibilité, sa rapidité et son efficacité.

- **Réunion de la Commission Communication de la CCTC**

Un nouveau logo identifiera la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Tous les éléments ont d'ores et déjà été communiqués à la commune et seront intégrés dans les entêtes de communication.

La CCTC édite un magazine deux fois par an ; un projet sur le prochain est en cours de présentation en cours. Ce magazine a pour objectif d'informer des rôles de la CCTC auprès des citoyens. Ces derniers pourront par exemple, par le biais de son site, signaler un dysfonctionnement.

- **Lampadaires**

3 lampadaires dysfonctionnant (n° 37, 30 et 17) ont été signalés auprès de la CCTC qui procèdera à leur remplacement (LED) en intégrant également, le changement de l'éclairage de l'église.

- **Chauffage du bâtiment Maire-Ecole**

Le chauffage est en route, mais il subsiste encore des fuites sur les différents réseaux. Une détection des fuites a été réalisée. Une grande coupure sera programmée cet été, afin de procéder à la vidange des planchers et à une recherche complète de toute fuite pour diligenter les travaux.

- **Commission environnement**

La CCTC dispose d'un service de conseils aux particuliers pour des travaux comme l'isolation, le chauffage et toutes les aides rattachées. Ce type de conseils et de services n'existent pas pour les communes.

Ainsi, la CCTC a pour projet de créer un service identique pour les communes.

- **Saleuse**

Le devis de la saleuse a été réactualisé, mais est impacté par une augmentation très importante du prix. D'autres demandes de devis sont en cours.

- **Tracteur de la Commune**

Aucune révision n'a jamais été programmée pour ce véhicule. Ainsi, la société ALSATERR dépêchera son mécanicien pour effectuer une révision complète du véhicule (vidange, changement des filtres, etc.).

- **Tondeuse à gazon**

La Commune doit se doter d'une nouvelle tondeuse pour environ 2100 €.

L'Amicale des sapeurs-pompiers propose de participer à cet achat et a voté le don de 500 € en faveur de la Communes.

Le Maire et les Conseillers remercient l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour ce don.

- **Réunion inter-commissions du 5 novembre 2021**

Tous les Conseillers sont invités à y participer. L'objectif est d'établir le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) et de lister tous les travaux et investissements à réaliser au titre de l'année 2021 et suivantes.

Des conseillers seront désignés en tant que chef de projet afin de réunir informations et devis pour budgétiser et prioriser les dépenses.

Des demandes de subventions et fonds de concours seront menées en parallèle pour diminuer le plus possible, le reste à charge pour la Commune.

- **Cartes de vœux**

Les cartes de vœux seront distribuées durant les fêtes de fin d'année.

- **Rammersmatt, "recordman" du Haut-Rhin**

La presse locale a relayé la forte augmentation des taux de base de taxation dans la commune : + 80 %.

M. Jean-Jacques GUTH souligne que de tels chiffres sont inexploitables puisque sortis du contexte. Passer d'un à deux signifie déjà une augmentation de 50 %.

- **Location du Hochburg**

M. le Maire propose d'étudier prochainement un partage de location.

Dans un premier temps, concernant l'entretien et le débroussaillage du chemin, une demande de devis est en cours pour l'utilisation d'un engin tout terrain appelé "le dahu".

- **Barreau routier Thann - Saint Amarin**

Le démarrage de ce projet a été annoncé dans la presse pour 2022. Il subsiste toujours des difficultés liées à l'acquisition des terrains et la proximité avec l'usine chimique.

Cette annonce paraît prématurée.

- **Noël des aînés**

Un sachet en papier kraft décoré par les enfants de la Commune contenant une bouteille de vin, des petits gâteaux et du chocolat sera remis aux aînés.

- **Calendrier des manifestations**

- 21/11/2021 : fête de la Sainte-Barbe (Sapeurs-Pompiers)
- 05/12/2021 : commémoration de la libération du village avec la présence du Chef de Corps de la Commune de Leimbach.
- Date à définir : Fête de la Saint Nicolas
- Distribution du bulletin municipal avant les fêtes de fin d'année
- 08/01/2023 : les Vœux du Maire
- 15/01/2023 : crémation des sapins

En l'absence de remarques complémentaires, le Maire clôt la séance à 11h30.

Fait à RAMMERSMATT
Le Maire,

